
Réunion Publique du Fayet Mardi 09 juin 2026

Présents :

Elus : Jean-Marc PEILLEX, Morgane MARC'H, Hortense DURANTON, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Barbara BOCAHTAY.

Services : Marc SIROP.

Excusés :

Elus :

Services :

Rédacteur : Marc SIROP

Diffusé le : 28/07/2026

Mr le Maire introduit la séance en évoquant les travaux réalisés au niveau du Parc d'Activités et de Loisirs (ex ZAE), avec la création de trottoirs et d'enrobés chemin des Chasseurs, d'enrobés sur les trottoirs de la Rue du Casino et du Bois Charmant, du rafraichissement en peinture du porche d'entrée du cimetière, mais aussi et devant ce dernier des modifications de la voirie et des emplacements de stationnement, sans oublier l'installation de caméras pour superviser le secteur.

Les enrobés de la rue du stade, très dégradés depuis le parking des Ombrières, feront l'objet de travaux de réfection, c'est un engagement de la collectivité vis-à-vis des cheminots de la SNCF.

Une information est également donnée au niveau de l'entreprise Trappier, et de ses activités dont celle du traitement des déchets verts.

Concernant le dossier de la voie verte mené sous la maîtrise d'ouvrage du département, le cheminement projeté pour relier Domancy au parvis de la Gare SnCF emprunterait le passage existant sous le pont SnCF, au droit de la rive gauche du Bonnant.

Concernant le secteur de l'Île de Brey, une enveloppe budgétaire est allouée cette année à la réalisation de nouveaux trottoirs, sur l'ensemble des voies, en lieu et place des accotements surélevés actuels, peu fonctionnels et non PMR. Le sujet de la coordination de ces travaux avec l'enfouissement des réseaux secs, sous maîtrise d'ouvrage du Syane, est à étudier.

Un point concernant la sécurité routière est évoqué, avec un problème de visibilité pour les usagers circulant dans la Rue de la Gare lorsqu'ils arrivent au niveau du commerce « La Pause ». En effet, le cisaillement des circulations piétonne et routière peut engendrer selon ce qui est rapporté, des situations accidentogènes. Le positionnement du passage piéton 2Km3 est cependant difficilement modifiable.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Mr le maire donne des renseignements sur les travaux concernant le prolongement de la voie du TMB jusqu'à son nouveau terminus, au droit du refuge du Nid d'Aigle et précise que la mise en service de ce nouveau tronçon est conditionnée à l'aval de l'administration en charge de vérifier ces travaux. Toujours concernant la ligne du TMB, sur le secteur situé entre le Fayet et la route du Prarion, des travaux d'amélioration de la signalisation ont été effectués au carrefour de chaque voie publique.

Diverses informations sont évoquées concernant le fonctionnement du Club house dans le parc Thermal, il se situe dans la partie déléguée au concessionnaire, de l'abattage d'arbres dangereux, et du projet « Nectarius », un projet d'aménagement des Espaces Verts au droit du Centre aéré élaboré en partenariat avec l'Italie dans le cadre d'une Coopération Territoriale Européenne.

Toujours sur les lieux du Parc Thermal, Mr Le Maire évoque la prochaine reconstruction du refuge du Gouter à proximité du rocher d'escalade, refuge déconstruit en cette seconde partie du premier semestre et dont les lieux sur la voie royale d'accès au Mt Blanc seront remis dans leur configuration originelle. Ce chantier sera achevé pour la fin de l'exercice 2026.

Les autres projets en cours sur le Fayet sont évoqués avec la rénovation de l'ex maison Revenaz (Potinière), la création d'un cheminement pour piétons qui raccourcirait la liaison entre le parking des Ombrières et le Pôle d'Echanges, le projet de droit de préemption sur les fonds de commerce afin de favoriser la vie locale et pour finir, le désaccord de la municipalité sur le projet de feux tricolores que Passy souhait mettre en place à la limite avec la commune de St Gervais, Avenue de Chamonix, ce qui aurait engendré des dysfonctionnements importants sur la circulation routière.

Le public prend la parole pour signaler que la végétation des propriétés privées se propage sur le domaine public, route des Amerands, avec les problèmes de visibilité générés, et que les accotements doivent être comblés au plus vite afin de permettre le croisement de voitures dans des conditions de sécurité acceptables. A la question de savoir si cette route pouvait être réservée aux riverains, ou transformée en sens unique, Mr le Maire répond que cela n'est pas envisageable au titre de la domanialité publique de cette chaussée. D'autres signalements sont donnés, avec des végétaux envahissants Rue du Stade vers les vestiaires de foot, l'absence d'entretien du chemin piéton existant entre l'entrée du Parc thermal et l'établissement du même nom et un problème d'infiltration d'eau au niveau des toilettes de l'église.

La Direction des Services Techniques est en charge de résoudre l'ensemble des problèmes soulevés par les personnes présentes à cette réunion.

Les sujets étant épuisés, Mr le Maire lève la séance et invite l'assemblée à prendre un verre de l'amitié



Le Maire

Jean-Marc PEILLEX